



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 15 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UN FINANCEMENT D'UN MILLION DE DOLLARS POUR AIDER LES SERVICES DE POLICE À SE PROCURER L'ÉQUIPEMENT PERMETTANT L'ENREGISTREMENT VIDÉO DES INTERROGATOIRES

L'enregistrement vidéo des interrogatoires permettra d'éviter les condamnations injustifiées et de protéger les policiers des allégations erronées

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui un financement d'un million de dollars destiné aux agences de police afin qu'elles puissent enregistrer les interrogatoires criminels sur vidéo. Cette pratique est largement reconnue comme un moyen de renforcer la justice et l'efficacité du système judiciaire en permettant d'éviter les condamnations erronées et en protégeant les enquêteurs contre les fausses allégations.

« L'équité et l'intégrité constituent la fondation du système judiciaire, et l'État de New York s'engage à fournir les ressources nécessaires aux services de police locaux afin d'améliorer l'efficacité du processus », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Les condamnations erronées n'ont pas seulement des conséquences néfastes sur l'innocent mais elles laissent aussi les véritables criminels en toute liberté. Le nouvel équipement que ce financement permettra d'acquérir renforcera la puissance du système judiciaire de New York tout en offrant plus de sécurité à tous les New Yorkais. »

Les subventions uniques provenant de la Division des services de justice pénale de l'Etat de New York (DCJS) permettront de financer soit l'acquisition et l'installation de l'équipement d'enregistrement vidéo dans les départements de police et les bureaux des shérifs où la pratique n'est pas encore une réalité, soit la mise à jour d'anciens équipements dans les agences qui en possèdent déjà afin d'assurer leur fonctionnement adéquat.

Actuellement, 345 agences de police dans les 58 des 62 comtés de l'état réalisent des enregistrements vidéos pendant les interrogatoires d'individus soupçonnés d'avoir commis des crimes dans leurs communautés. Ces subventions permettront aux autres agences des 58 comtés qui n'enregistrent pas actuellement les interrogatoires sur vidéo de le faire, et elles élargiront, pour la première fois, la pratique aux agences des comtés de Hamilton, Seneca, Schoharie et Tioga. Il existe plus de 500 agences locales et de comté dans l'état.

French

Le commissaire exécutif adjoint du DCJS, Michael C. Green, qui fut le procureur du comté de Monroe pendant huit ans a déclaré : « Pour avoir dirigé des poursuites qui comprenaient des interrogatoires enregistrés, j'ai fait moi-même l'expérience de l'outil puissant que l'enregistrement peut représenter pour tenir responsables ceux qui ont commis des crimes atroces et en même temps garantir que des personnes innocentes ne soient pas injustement condamnées. Cette subvention procurera des ressources aux agences de police pour les aider à garantir que notre système soit aussi juste que possible et fonctionne pour protéger tous les citoyens de New York. »

Avec cet investissement d'un million de dollars, l'État de New York aurait ainsi octroyé plus de 3 millions de dollars aux agences dans le cadre de la promotion de l'enregistrement vidéo, un outil qui a été reconnu comme une meilleure pratique par l'Association des procureurs de l'État de New York, l'Association des shérifs de l'État de New York et l'Association des chefs de police de l'État de New York.

Le Procureur du District de Manhattan, Cyrus R. Vance Jr., président de l'Association des procureurs a déclaré : « Enregistrer les interrogatoires réalisés par la police pendant les cas de crimes graves est un outil extrêmement important pour la police et est encouragé par les procureurs dans tout l'état. En permettant aux procureurs de savoir exactement ce que les accusés ont dit pendant les interrogatoires, les enregistrements vidéos aident à condamner les coupables et à mieux évaluer les prétentions de confessions involontaires. L'élargissement de ce programme a été limité par des contraintes budgétaires, c'est pour cela que nous sommes reconnaissants à l'égard du Gouverneur Cuomo pour ce financement important ainsi que pour son engagement continu à assurer la sécurité des New Yorkais. »

Le shérif du comté de Monroe Monsieur Patrick M. O'Flynn, Président de l'Association des shérifs a affirmé: « Les shérifs de l'État de New York se sont joints à leurs partenaires des agences de police pour concevoir des meilleures pratiques dans le cadre de l'enregistrement vidéo des interrogatoires en matière pénale. Cette action a permis aux shérifs de se rendre compte que les enregistrements vidéos sont un outil utile pour la collecte efficace et correcte des faits nécessaires dans une enquête criminelle, aussi bien pour arrêter que pour poursuivre les responsables des crimes, et pour protéger ceux qui sont accusés d'un crime. Nous permettons ainsi des pratiques et processus qui améliorent encore plus notre capacité à préparer les causes pour garantir la justice et l'examen minutieux de la constitution. »

Le nouveau chef de police de Windsor Michael Biasotti, président de l'Association des chefs de police a quant à lui déclaré : « L'enregistrement vidéo des entretiens fournit des preuves objectives relatives aux procédures, au dialogue et à l'environnement aussi bien à la police, la poursuite judiciaire, la défense qu'aux tribunaux. L'association a élaboré des directives relatives à l'enregistrement des interviews, celles-ci sont actuellement utilisées par de nombreuses agences de police à travers New York. Mais l'installation et la maintenance de l'équipement dépassent souvent les capacités des gouvernements municipaux. C'est pour cela que nous sommes reconnaissants que l'état apporte son soutien financier afin d'aider les enregistrements systématiques des interrogatoires. »

Ces fonds permettront aux agences d'implémenter les recommandations du Groupe de travail judiciaire de l'Etat de New York (JTF), qui fut désigné par le Juge suprême de New York M. Jonathan Lippman pour examiner les causes des condamnations erronées et faire des recommandations de modifications du système pénal judiciaire, afin d'éviter de telles condamnations.

Le DCJS recevra et examinera les demandes de subventions qui doivent être soumises par les bureaux du procureur en collaboration avec les agences de police de leurs comtés. Les récipiendaires des subventions seront annoncés cet automne ; les bureaux du procureur recevront les fonds et les distribueront à l'agence de police appropriée de leurs comtés respectifs.

Mise à part la gestion des fonds, les bureaux du procureur doivent pouvoir concevoir, ensemble avec les agences de police de leurs comtés, des protocoles d'enregistrement vidéo, devant détailler, entre autres, le type d'infraction qui devrait nécessiter un interrogatoire à enregistrer quand un individu est accusé.

Le DCJS (www.criminaljustice.ny.gov) est un organe polyvalent de soutien en justice pénale avec une variété de responsabilités, notamment la perception et l'analyse des données criminelles à l'échelle de l'état ; la maintenance des informations de casiers judiciaires et des fichiers d'empreintes digitales ; la surveillance administrative de la banque de données ADN de l'Etat, en partenariat avec la Police de l'État de New York ; l'administration des fonds de justice pénale fédéraux et d'État ; le soutien des agences de l'Etat liées à la justice pénale ; et l'administration du Registre des délinquants sexuels de l'Etat.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418